

A TOUT POINT DE VIUZ



ÉDITION 2023



SOMMAIRE

Le mot du maire 03

Vie municipale

Budget communal 2023 04-05
Travaux 06-09
Urbanisme 10-11
Petites villes de demain 12
Actualités du Centre Communal d'Action Sociale 13
Animation 13
Fête des Vieilles Casquettes 14
Dynamisme commercial 15
Environnement 16
Conseil Municipal Jeunes 16
80^{ème} anniversaire de la mort de Jean MOULIN 17
Histoire du Château de MARCOSSAY 18-19
Une église du fil des siècles 20-21

Vie associative

La Cécilienne en fête pour ses 120 ans 22-23
SCHEFFLER Boxing Club 24

Vie intercommunale

La station des Brasses 25

Intercommunalité

Petite Enfance en 4 Rivières 26
L'école de musique en 4 Rivières 26

Vie économique

Nouveaux entrepreneurs et commerçants 27

Informations pratiques 28

Editeur de la publication:
Commune de Viuz-en-Sallaz
74250 Viuz-en-Sallaz
Directeur de la Publication:
Pascal POCHAT-BARON
Responsable de la rédaction: *Corinne GOY*
Rédaction: *le conseil municipal*
Illustration couverture: *aquarelle - brou de noix*
de *Corinne RICHARD*
Remerciements pour les articles et/ou le crédit
photos: *Mairie et associations de Viuz-en-Sallaz,*
CC4R, SIVU des Brasses
Création, mise en page et impression:
CTR Imprimerie - Tirage: 2500 exemplaires.



LE MOT DU MAIRE



L'équipe municipale est installée depuis mai 2020 et le mi-mandat est déjà derrière nous. L'occasion de dresser en quelques lignes, un rapide bilan des projets sur lesquels nous nous étions présentés à vos suffrages. La difficulté de ce début de mandat liée au Covid a retardé le lancement de certains projets et l'inflation nous impose d'en reporter d'autres. Toutes les collectivités locales sont obligées de faire des choix drastiques et cela laisse des traces dans beaucoup de conseils municipaux avec des découragements, voire des démissions. A Viuz-en-Sallaz, un seul conseiller, Virgile ROCHAT a démissionné, mais uniquement pour aller vivre son rêve américain. L'équipe que j'ai l'honneur de présider est toujours aussi motivée, au travail et la chaise vide est l'exception autour de la table du conseil municipal.

Les plus importants projets d'investissements sont déjà réalisés comme le rond-point route des Brassés, ou sont en cours de travaux actuellement, comme la rénovation/agrandissement de **l'école de Sevraz**, avec à l'étage l'aménagement de 3 appartements qui pourront, par exemple, être réservés à nos enseignants. La construction du premier collectif, quartier des Allobroges, au centre bourg a démarré cette fin d'été. Comme vous le savez la commune se porte acquéreur de l'ensemble du rez-de-chaussée pour y créer **une maison de santé pluridisciplinaire**. Nombre de nos professionnels de santé, pour la plupart déjà installés à Viuz, sont dans l'attente de locaux plus spacieux et mieux adaptés aux soins. **La rénovation énergétique de la salle de fêtes** avec notamment le remplacement du système de chauffage électrique par un réseau de chaleur qui sera couplé aux chaudières biomasse du complexe sportif, va être réalisée au premier semestre 2024.

En parallèle, de nombreux travaux d'entretien du patrimoine communal sont effectués, malgré les contraintes financières dues à l'inflation que nous subissons tous, collectivités, entreprises et particuliers. Je peux vous assurer que la gestion des finances communales est la préoccupation majeure du conseil et du personnel municipal. Veiller à garder le juste équilibre entre fonctionnement optimum des services, tout en dégagant une capacité d'autofinancement suffisante pour investir dans les besoins de demain.

Malgré toutes ces crises successives, Viuz-en-Sallaz a toujours été et demeure toujours une commune dynamique, grâce à des femmes et des hommes entreprenants qui se battent au quotidien pour faire vivre et développer leur entreprise ou leur commerce et ainsi créer des services, de l'emploi et de la richesse sur le territoire. Leur travail rayonne bien au-delà de notre commune et Viuz ne serait pas Viuz sans eux.

Viuz c'est aussi une armée de bénévoles qui s'activent dans les différentes associations. Cette année aura été particulièrement riche en événements festifs, sportifs ou culturels. Grâce à leur dévouement nous avons partagé de purs moments de bonheur, qu'ils en soient ici remerciés.

2023 se termine dans quelques semaines et je suis sûr que vous vous faites la même réflexion que moi: « déjà!!!! je ne l'ai pas vu passer! » Que faut-il en déduire? Tout simplement que nous avons cette chance inouïe de vivre libre et en paix, dans un pays démocratique nous offrant de multiples services.

Respectueusement

Bien à Viuz

*Pascal POCHAT-BARON
Maire de Viuz-en-Sallaz*

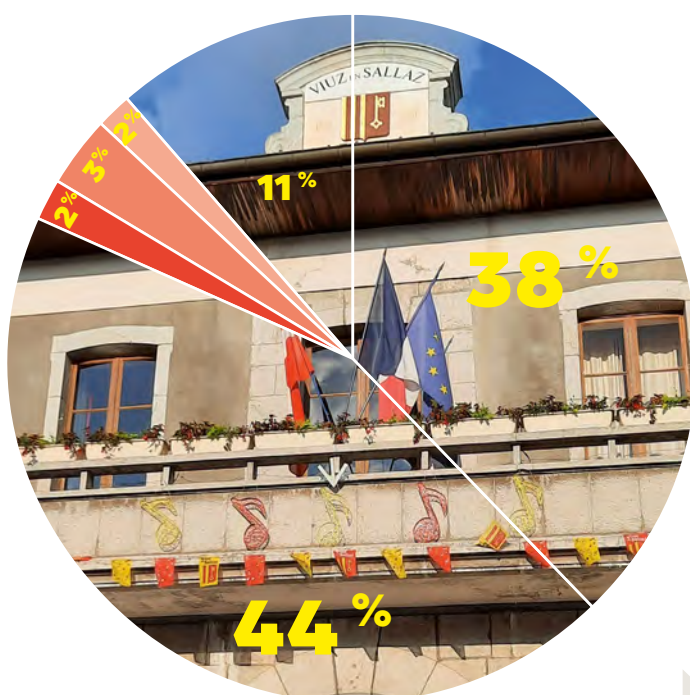


Budget communal 2023 - **Fonctionnement**

Recettes de fonctionnement: 5 396 739 €

Produit des services et du domaine	Impôts et taxes	Dotations de l'Etat	Fonds genevois	Revenus des immeubles
325 500 €	3 150 439 €	630 800 €	1 000 000 €	290 000 €

Dépenses de fonctionnement: 4 452 420 €



38%	Charges à caractère général	1 682 500 €
44%	Charges de personnel	1 966 000 €
2%	Péréquation financière	80 000 €
3%	Subventions aux associations	145 000 €
2%	Intérêts de la dette	83 000 €
11%	Autres charges de gestion	495 920 €

Chiffres clés: statistiques cartes nationales d'identité et passeports

Nombre d'enregistrements service CNI

Cartes Nationales d'Identité

2 532

Passeports

2 328

Mairie de Viuz-en-Sallaz pour la période du 8 août 2022 au 7 août 2023

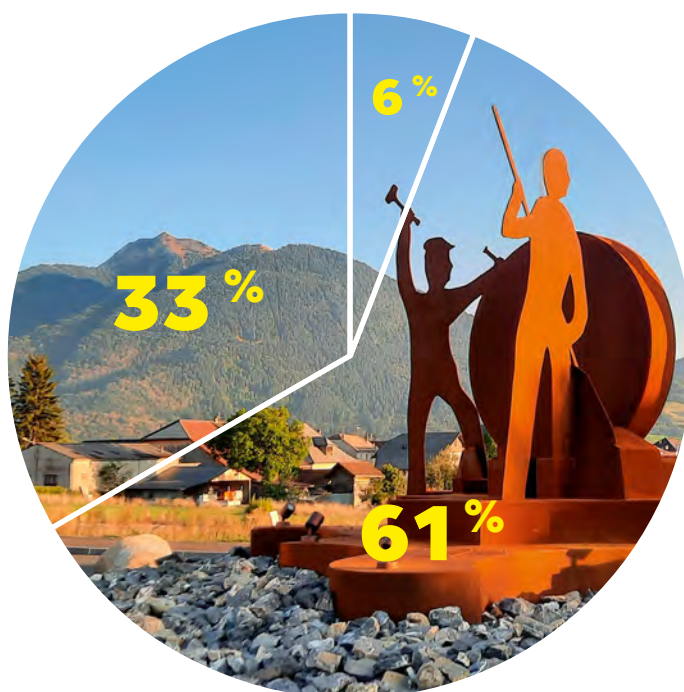
Budget communal 2023 - Investissement

Recettes d'investissement: 9 233 103 €

Fonds et dotations	Subventions	Affectation de résultat	Emprunts	Autofinancement
1 220 000 €	493 706 €	5 919 543 €	0 €	1 599 854 €

Dépenses d'investissement: 9 161 184 €

6 %	Capital de la dette 550 000 €
61 %	Travaux bâtiments 5 582 018 €
33 %	Travaux voirie + Autres réseaux 3 029 166 €



Chiffres officiels INSEE suite au recensement de 2022

Le tableau ci-contre permet de voir l'évolution de la population de Viuz-en-Sallaz ces dernières années.

Les données 2020 (ou 2019 dans certains tableaux de l'INSEE) correspondent à la mesure effectuée en 2022. Elles sont en application depuis le 1^{er} janvier 2023.

Population légale:

	2009	2014	2020
Population municipale	3 859	4 103	4 532
Population comptée à part*	103	82	104
Population totale	3 962	4 185	4 636

* Par exemple, élèves ou étudiants majeurs

Nous vous invitons à consulter le dossier complet de ce dernier recensement de Viuz-en-Sallaz sur le site de l'INSEE: www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-74311



Travaux de bâtiments, voirie, réseaux secs et humides

Travaux finis

Rond-point route des Brasses



Au début du printemps, les travaux du nouveau rond-point route des Brasses se sont terminés. Il permet de ralentir les véhicules, de sécuriser les piétons et il desservira le futur quartier des Allobroges. La conception a été réalisée en interne et le cabinet Uguet a suivi le chantier effectué par Décremps TP et Eiffage Route. Coût total de l'opération 831 000 €. **Le département de la Haute-Savoie nous accompagne à hauteur de 300 000 €** et le reste sera financé par une majoration de la taxe d'aménagement des futures constructions du quartier. Sur ce rond-point, a été installée une sculpture en acier corten, représentant des tailleurs de meules du Vouan ; elle est l'œuvre de la famille Georget, Les Métalliers Réunis de Viuz-en-Sallaz. Nos agents techniques ont planté le décor, pour évoquer les carrières de meules avec un aménagement volontairement minéral et vertueux en consommation d'eau.

Campagne de réfection des routes

Pour un montant de 126 000 €



Campagne de marquages routiers

Pour un montant de 6 735 €

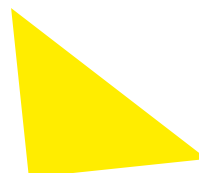
Divers

Beaucoup d'autres travaux ont été entrepris sur la commune (ci-dessous la liste non exhaustive)

- Réfection de murs route des Verdets pour 17 802 €
- Réfection du mur à Bucquigny pour 18 856 €
- Réfection des bassins de Boisings pour 8 979 €
- Escalier centre médical pour 2 736 €
- Escalier groupe scolaire Levret pour 8 580 €
- Escalier maison de la mémoire pour 2 418 €
- Oratoire des Tattes pour 1 170 €
- Réparation trottoir route de Boisings pour 34 387 €
- Chemin ancien réservoir de Sevraz pour 8 988 €
- Affaissement trottoir et passage piétons Avenue de Savoie pour 4 479 €
- Cheminement piéton derrière le groupe scolaire Levret pour 6 783 €
- Réparation du toit et pose de cuivre sur les planches de rive du Musée Paysan pour 15 225 €



- Réfection du pont des Tables conjointement avec la commune de Bogève pour 20 523 €
- Remise en l'état du pluvial, route des Maréchaux pour 3 107 €
- Création d'un pluvial, route de chez Collet pour 14 767 €
- Réfection des tuyaux d'eaux pluviales, route des Chables pour 41 771 €
- Réparation de l'étanchéité du toit de l'école maternelle pour 21 432 €
- Mise aux normes escalier, création cloison coupe-feu, réfection enduit et peinture au Musée Paysan pour 6 271 €



Travaux en cours

Ecole de Sevraz



Depuis mi-juillet, les travaux de l'école de Sevraz ont été entrepris et après le déménagement des deux classes par le personnel communal, les premiers travaux de terrassement ont commencé, suivis par ceux de désamiantage de la toiture et des vitrages. Depuis, l'entreprise de maçonnerie a procédé au démontage des planchers avant de commencer la création des nouvelles dalles béton. Les travaux se dérouleront sur deux années scolaires.

Le cabinet d'architecte 58bisArchitectes de Thonon-les-Bains a été retenu pour la maîtrise d'œuvre.

Les travaux, pour un montant de 2 088 013 €, consistent à agrandir l'école, avec deux classes, des sanitaires, un bureau de direction, une salle de réunion/tisanerie, une salle de rangement périscolaire, un local photocopieuse et deux appartements au premier étage et dans les combles.

Aussi, pour l'extérieur, sont prévus un préau, une cour, un jardin public, un premier parking pour le bus, un second pour les voitures amenant les écoliers et un dernier pour les locataires des appartements. **Le département participe à hauteur de 100 000 €.**



Mur du cimetière

Le mur du cimetière amont, côté rue de la Paix, tombait en décrépitude et menaçait de s'écrouler. Il a été renforcé, rejointé et recrépi par l'entreprise Forestier pour un montant de 23 295 €.

Parcours sportif

En collaboration avec le service enfance sport de la commune, la troisième et dernière tranche d'aménagement du parcours sportif est en cours autour du complexe sportif avec la pose d'un mur à franchir, d'une chaîne romaine, de dalles amortissantes et d'un panneau d'explication pour l'utilisation des différents agrès pour la somme de 17 460 €.

Maison de santé pluridisciplinaire

La commune a en projet depuis plusieurs années la réalisation d'un nouvel espace de santé. Cela se concrétise aujourd'hui avec l'acquisition d'un rez-de-chaussée de 550 m², dans un petit collectif de 11 appartements qui est en construction actuellement, quartier des Allobroges. Cette maison de santé pluridisciplinaire accueillera les professionnels de santé du territoire en attente de locaux mieux adaptés aux soins. A l'étage, la commune va aussi acquérir un studio pour loger un interne le cas échéant. Montant total de l'investissement 2 170 000 €. Un projet d'intérêt général, inscrit dans le programme Petite ville de demain, ainsi **l'état nous accompagne à hauteur de 250 000 €, le département pour 200 000 €** et nous sommes dans l'attente du soutien de la région.



Travaux de bâtiments, voirie, réseaux secs et humides

Travaux en études

Salle des fêtes François CHENEVAL-PALLUD

La salle des fêtes a été construite dans les années 80 et le système de chauffage électrique est aujourd'hui obsolète, irréparable et énergivore (40 000 € d'électricité annuellement). Le conseil municipal a validé les travaux de rénovation avec notamment le changement du mode de production de chaleur qui sera raccordé aux chaudières biomasse du gymnase. C'est le groupement de maîtrise d'œuvre Trait d'Union Partenaires et Fradet Ingénieries qui conduiront ces travaux. La consultation des entreprises est en cours pour des travaux au premier semestre 2024.

Ancienne MJC



L'ancienne MJC de Viuz-en-Sallaz est une ancienne maison de maître des XVI^{ème} – XVII^{ème} siècles, située au nord du centre-bourg de la commune. Maison des évêques de Genève, puis hospice et maternité à partir de 1843, une Maison des Jeunes et de la Culture y fut ensuite installée, constituée de plusieurs salles d'activités et d'une bibliothèque. La MJC quitta les lieux au début des années 2000 et la bibliothèque fut transférée au groupe scolaire François Levret en 2006. Depuis lors, ce bâtiment dit de « l'ancienne MJC » a été très peu occupé. Ancienne maison noble, le bâtiment est riche d'éléments architecturaux remarquables, notamment des fenêtres à meneaux en pierre de taille et linteaux sculptés, une charpente monumentale et un escalier semi-hélicoïdal en pierre. Le bâtiment ne fait pas l'objet d'un classement aux monuments historiques; toutefois, sa valeur patrimoniale et historique en regard de la commune est indéniable.

Il est en outre inclus dans le périmètre de l'église classée de Viuz-en-Sallaz, et fait l'objet d'une attention particulière par l'architecte des bâtiments de France.

Le bâtiment est situé sur une parcelle dont l'affectation va s'avérer stratégique dans un futur proche en regard de l'urbanisation de la commune. En effet, aujourd'hui situé légèrement à l'écart du centre-bourg de la commune, le bâtiment va devenir un pivot urbain entre le centre-bourg, la résidence d'Automne, les futurs logements du quartier des Allobroges et la future maison médicale. Ainsi, compte tenu de son intérêt urbain, architectural, patrimonial et historique, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'envisager la préservation de ce patrimoine communal et de lui conférer de nouveaux usages. Il a ainsi été décidé de mener une étude de faisabilité, constituée des éléments suivants:

- **phase 1:** un diagnostic de l'édifice, visant à établir un état des lieux et un relevé des éléments patrimoniaux, une analyse architecturale, fonctionnelle, structurelle et technique du bâti existant;
- **phase 2:** l'élaboration de plusieurs scénarii de programmation et des stratégies de réhabilitation associées et accompagnées d'une estimation financière des travaux.

L'enjeu de cette étude sera ainsi de réfléchir à la programmation de l'édifice, tout en questionnant les besoins actuels et à venir de la commune, les enjeux de la localisation du bâtiment au vu du développement urbain à venir, ainsi que les continuités piétonnes du centre-bourg. Pour ce faire, il a été décidé d'associer à la réflexion de cette étude, confiée à Corinne GOY, première adjointe au maire, un groupement constitué d'un architecte du patrimoine, d'un ingénieur structure et d'un programmiste. À noter que la réhabilitation de ce bâtiment apparaît comme stratégique en regard de la revitalisation du centre-bourg et a été indiquée comme telle dans le projet de territoire Petites villes de demain de la commune. Les éléments issus de l'étude de programmation permettront en outre, au-delà d'un simple diagnostic architectural, d'affiner le projet global de la commune. Les visites sur place au printemps 2022 de Messieurs MATHEVON et MAUPIN, respectivement Architecte des bâtiments de France et Architecte conseil de l'Etat pour le département de la Haute-Savoie, ont toutes deux souligné que les enjeux de la réhabilitation de l'ancienne MJC dépassent le bâtiment proprement dit et croisent ceux de la revitalisation globale du centre-bourg.



Eglise



La municipalité étudie la restauration générale de l'église Saint-Blaise. A cet effet, elle a choisi le groupement composé:

- Du cabinet d'architecture ALEP Architectes
- Du bureau d'études DEQUAES (économiste de la construction)
- De la société PICTURA DECOR (enduits peints)
- De la société Amstein+Walthert (ingénieurs fluides et énergétiques)
- Du bureau structures Equilibre Structures.

Leur première mission a été un diagnostic général de l'église et de ses abords. Cette étude comprend une partie documentaire et historique précisant, en particulier, les travaux antérieurs et permettant une lecture aisée des modifications de l'édifice, un dossier de plans et de relevés utiles au projet, un état sanitaire complet qui concerne les toitures (charpente et couverture), les façades extérieures, les vitraux, les peintures et décorations intérieures, les installations techniques, les systèmes de sécurité, la vérification de la conformité à la réglementation relative aux établissements recevant du public, une proposition de méthodologie et un phasage.

Après différentes visites du site, une première estimation financière de 2 600 000 € est à prévoir et à programmer sur plusieurs années.

Signalisation routière

Le souhait des élus est de refaire la signalisation des hameaux, centre du village, bâtiments publics, musée, entrée du village etc... Des choix ont été faits et les devis sont en cours. La pose devrait se faire au printemps prochain.

Sallazienne

Après un état des lieux du parc immobilier de la commune par SOLIHA, nous étudions plus concrètement les différentes options envisageables dont des discussions avec un bailleur social.

Travaux en attente

Aménagements routiers à Sevraz et Boisinges

Les aménagements projetés consistent à poursuivre la sécurisation du carrefour de Sevraz, en prolongeant les aménagements le long de la RD190. Les objectifs sont les suivants:

- Marquer visuellement la traversée du hameau, par des aménagements caractéristiques de milieux urbains construits;
- Inciter à un comportement automobile apaisé et attentif;
- Éloigner les voitures des façades (certaines maisons ont des angles saillants en bordure de voirie, ce qui augmente l'impression de vitesse perçue);
- Inciter aux déplacements dits « doux » (piétons et vélos) en sécurisant leurs cheminements par des marquages en résine.

Suivant le résultat, cela pourra être également réalisé route de Boisinges depuis le pont de Bucquigny. Ces travaux ont été reportés en 2024 en attente des travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

Mur entre le groupe scolaire François LEVRET et la MJCI

Le mur doit être décrépi, des couvertines seront posées, le mur sera drainé et des carottages seront effectués pour permettre l'évacuation de l'eau pour un montant de 37 806 €, une partie de cette somme sera prise en charge par l'entreprise qui avait entrepris ces travaux lors du chantier de la MJCI.

Equipements

- Achat d'un véhicule Citroën Berlingot pour 27 166 € et une remorque équipée d'un Karcher pour nettoyer murs, trottoirs, place, enlèvements des graffitis, ainsi qu'un appareil écologique qui produit de la vapeur à 180° pour le désherbage des trottoirs, caniveaux, chemins pour 44 940 €.
- Remplacement des deux panneaux d'affichage lumineux d'ici la fin de l'année en raison de leur obsolescence.

**Tous les montants sont TTC*

*Pierre VALENTIN
Adjoint au maire en charge des travaux de bâtiments,
voirie, réseaux secs et humides*



Urbanisme

Renforcement du pouvoir de police du maire en matière d'urbanisme

Les élus locaux sont nombreux à considérer que leurs décisions ne sont pas respectées, à commencer par les autorisations d'urbanisme qu'ils délivrent.

L'article 48 de la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit que le maire, compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme, peut dorénavant sanctionner les contrevenants à travers un mécanisme de sanctions administratives, afin qu'il puisse agir plus efficacement contre les constructions illégales. Ces nouvelles dispositions, encadrées par les articles L. 481 - 1 à L. 481-3 du code de l'urbanisme, viennent compléter les dispositions pénales existantes, plus longues et complexes à mettre en œuvre. Il s'agit en l'occurrence de donner la possibilité à l'autorité compétente d'agir plus rapidement face aux situations qui seraient régularisables. **Elles ne se substituent pas à d'éventuelles poursuites pénales.**

Le dispositif est simple:

À la suite d'un procès-verbal constatant une infraction, le maire peut mettre en demeure l'intéressé dans un délai qu'il détermine après l'avoir invité à présenter ses observations:

1. Soit de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme,
2. Soit de procéder aux opérations nécessaires à la mise en conformité de la construction.

Le maire dispose d'un moyen particulièrement efficace pour faire exécuter sa mise en demeure. En effet il peut l'assortir **d'une astreinte administrative d'un montant maximal de 500 € par jour de retard**. Ce montant est modulé en tenant compte de l'ampleur des travaux prescrits ainsi que de la non-exécution. Les sommes dues sont recouvrées au bénéfice de la commune selon les dispositions relatives aux produits communaux.

Info encombrants

Pour les personnes isolées et à titre exceptionnel, un système de ramassage des encombrants à domicile a été mis en place chaque premier mercredi du mois.

Pour cela, vous devez vous inscrire au service accueil de la mairie au 04 50 36 80 39.

Pour rappel avec quelques petites règles: sont considérés comme encombrants: les meubles (table, armoire...), les matelas et sommiers, les appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur...), en gros tout ce qui ne rentre pas dans une voiture.

En ce qui concerne:

Les gravats et les déchets verts: ils doivent être emmenés à la déchetterie.



Les pneus usagés: ils sont repris gratuitement par votre garagiste.

Les bouteilles de gaz: elles sont remises en point de collecte ou reprises par le vendeur.

Tous ces déchets ne doivent en aucun cas être déposés sur la voie publique, au bord des routes, dans les fossés, dans le Foron ou à côté des containers de tri mis à votre disposition, sous peine d'une amende de 135 € minimum.

Vers une mise en application de la loi SRU

Dans le cadre de la révision des unités urbaines réalisée par l'Insee au 1^{er} janvier 2020, la commune de Viuz-en-Sallaz est désormais incluse dans **l'aire d'attraction de l'agglomération Annemasse/Genève**.

Ainsi, du fait de ce rattachement, la commune se voit soumise à l'application de l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), du 13 décembre 2000, qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants de disposer au minimum de 25 % de logements locatifs sociaux (LLS) parmi les résidences principales. Notre commune nouvellement entrée dans ce dispositif a jusqu'en 2037 pour atteindre ces 25 %. La loi édicte les modalités d'application de cette obligation pour les communes n'ayant pas encore atteint cet objectif. Ainsi chaque année ces communes font l'objet d'un inventaire de LLS et un prélèvement est effectué sur les ressources fiscales de celles ne respectant pas leur obligation légale.

D'après les données transmises par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) le 23/12/2021, la commune comptait **2100 résidences principales**.

Sur cette base, elle devrait donc disposer de **525 logements sociaux. (2100x25 %)**

Or, au 1^{er} janvier 2022, la commune ne disposait que de 163 logements sociaux, soit une carence de 362 LLS.

C'est dans cette perspective que la commune a procédé à une modification simplifiée de son PLU, approuvée le 13/10/2022, pour mettre en œuvre des outils plus exigeants en matière de mixité sociale, afin de se rapprocher de l'objectif de la loi SRU.

Ainsi, plusieurs points du règlement évoluent:

Augmentation des exigences de logements sociaux dans les OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) et dans les secteurs de mixité sociale:

- La commune a choisi de relever la densité dans les OAP les plus proches du centre-bourg en cohérence

avec l'armature de la commune et la proximité des équipements... il y a plus de sens à exiger une densité plus forte dans les secteurs proches des écoles, des commerces et des arrêts de bus.

- Il en est de même dans les secteurs de mixité sociale, où l'exigence de production de logements sociaux a été relevée à 40 % (au lieu de 20 %) des logements produits dans l'ensemble des opérations non encore réalisées.

Augmentation des exigences de logements sociaux dans les opérations réalisées en zone U (hors OAP), et en zone A et N:

- Le règlement du PLU fixe désormais des exigences en fonction du nombre de logements. En effet, les exigences sont revues à la hausse en demandant 1 logement social pour les opérations de 5 logements et 35 % de logements sociaux dans les opérations de 6 logements et plus (en dessous de 5 logements, il n'y a pas d'exigence de production de logements sociaux car il est difficile de mobiliser les bailleurs sur une multitude de logements diffus dans le territoire).
- La règle de production de logements sociaux s'applique aux constructions nouvelles ainsi qu'aux opérations de réhabilitation/aménagement créant des nouveaux logements. Le suivi des constructions autorisées devra être effectué sur 5 ans par unité foncière.
- Cette règle est également mise en place dans les zones A et N pour s'appliquer lors des rénovations et réhabilitations de bâtiments existants.

Si les règles mises en place permettent de programmer la réalisation de logements sociaux dans le cadre du plan triennal, elles ne seront toutefois pas suffisantes pour « rattraper » le déficit actuel. D'ores et déjà, les services de l'état nous ont informés du prélèvement opéré sur les ressources fiscales de la commune pour 2025 du fait de cette carence, à savoir 75 000 €.



Petites villes de demain

Programme Petites villes de demain: où en sommes-nous?

La commune de Viuz-en-Sallaz a été labellisée Petite ville de demain en décembre 2021, conjointement avec celle de Saint-Jeoire. Après une première étape administrative visant à conventionner avec l'État l'adhésion à ce programme national, une seconde convention encadre plus précisément la stratégie des deux communes. Il s'agit en effet de faire avancer l'ensemble des projets qui concourent à la qualité de vie: moderniser et entretenir les équipements, soutenir la vitalité des commerces, accompagner le développement démographique et les projets d'aménagements en cours, sécuriser les cheminements piétons et encourager les mobilités douces, etc. Pour chacune de ces thématiques, des études ont été menées, certains projets sont en cours, d'autres sont à venir.

Dans ce cadre, le poste de chef de projet « Petites villes de demain » se poursuit; nous accueillons désormais Paul DIDIUS à ce poste.

Retours sur quelques projets en cours

État des lieux de la vitalité commerciale

Dans le cadre du programme Petites villes de demain, la commune a pu bénéficier de l'expertise d'un bureau d'études spécialisé afin de mener une première phase de diagnostic de l'appareil commercial sur le territoire de la commune. Les habitants et les commerçants ont été interrogés sur leurs pratiques, retours d'expérience ou attentes, nourrissant ainsi cette analyse. Les principaux constats du diagnostic sont les suivants:

1. La commune est constituée autour de deux pôles commerciaux complémentaires par leur offre, lesquels totalisent plus de soixante-dix commerces; ceux situés le long de la route départementale Sixt-Annemasse bénéficient d'une visibilité directe, tandis que ceux du centre-bourg touchent une clientèle plus locale. Comment améliorer cette visibilité et mettre en valeur l'étendue de l'offre commerciale de la commune?
2. Les enquêtes réalisées montrent que la clientèle est principalement locale: il s'agit des habitants de Viuz ou et de ceux des communes voisines, lesquels fréquentent également les services de la commune (administratifs, scolaires, sportifs ou de santé). Cette zone de chalandise est en théorie suffisante, mais fragile, en particulier pour les commerces du centre-bourg. Comment asseoir cette présence commerciale et la vitalité de ses commerces, et par effet rebond celle du centre-bourg?

3. Le diagnostic montre que la vitalité des commerces de Viuz est intrinsèquement liée à l'effet de groupe, au-delà de leur attractivité individuelle. Comment renforcer cette complémentarité et encourager les dynamiques collectives?
4. Les locaux commerciaux sont regroupés par « pôles », qui incitent le visiteur à reprendre sa voiture entre chaque. Comment améliorer l'espace urbain et les cheminements piétons, afin d'inciter à des déplacements « doux » qui bénéficieraient également aux commerces croisés en chemin?

Signalétique

Suite au diagnostic de l'appareil commercial de la commune, une réunion de travail a été organisée avec la municipalité et les commerçants. Concernant la signalétique, voici les principales idées qui ont émergé:

1. Mieux indiquer le centre-bourg, et la présence de commerces et de services dans celui-ci, depuis les routes départementales principales (route du Fer à Cheval et route des Brasses);
2. Informer les chalands passant sur la RD907 (soit environ 20 000 véhicules par jour!) qu'il existe une offre complète de commerces et de services sur la commune. Ces questionnements sur la signalétique ont permis de lancer un projet de plus grande envergure, visant d'une part à remplacer l'ensemble des panneaux routiers et d'information locale de la commune, et d'autre part à valoriser les entrées d'agglomération.

Église

L'église de Viuz, symbole de la commune, a fait l'objet d'un regard attentif ces derniers mois. Elle est passée au crible d'un diagnostic patrimonial, historique, structurel et pictural, afin de déterminer les travaux urgents à réaliser et de programmer dans la durée ceux qui seront nécessaires à sa pérennité. Drainage du socle, remplacement de la couverture, consolidation du fronton, traitement des remontées capillaires des murs, traitement et valorisation des vitraux, réparation des marches, mise en accessibilité de l'édifice... sont autant de travaux à envisager. Une équipe d'architectes du patrimoine travaille actuellement sur le sujet, afin de coordonner et de programmer ces travaux.

Actualités du Centre Communal d'Action Sociale

Repas des aînés: C'est après deux ans d'absence que le repas des aînés a pu se dérouler le 4 février à la salle des fêtes. Autour d'un repas préparé par le traiteur EVE'REST, quasiment 250 personnes ont été accueillies et servies par les membres du conseil municipal. Ce moment d'échanges et de convivialité a été animé par l'association L'air de mots qui a ravi l'assemblée par un programme de chants interprétés avec brio. Les danseurs et danseuses ont également apprécié de retrouver l'orchestre CHRISTINAZ qui a poursuivi l'animation musicale jusqu'à la fin d'après-midi. Une journée bien agréable pour tous, célébrant le plaisir de se retrouver.



Des colis garnis ont également été distribués par les élus à nos résidents qui sont en EHPAD et aux personnes n'ayant pu se déplacer au repas.

1^{er} mai: Comme chaque année, un brin de muguet a été remis à nos résidents de la maison d'automne; une petite attention bien appréciée de tous!



Fête des mères: Distribution de géraniums le vendredi 2 juin aux serres communales. Chaque enfant scolarisé sur la commune s'est vu remettre un géranium cultivé par les services espaces verts et distribué conjointement par les élus, les membres du CCAS et les agents communaux. Un moment chaleureux toujours apprécié par tous et qui ravit parents et enfants.

Colonies de vacances: De nombreuses inscriptions qui ont démarré en mars pour les colonies proposées pour les vacances d'été. Les enfants de la commune (à partir de 4 ans) ont eu le choix et la chance de pouvoir partir 8, 15 jours ou plus en France ou à l'étranger. A savoir que le CCAS propose une aide financière pour les familles qui ont ou qui n'ont pas de bons CAF. Notre partenaire est UFOVAL depuis plus de 20 ans et nous sommes très vigilants quant au sérieux de l'organisation. Nous étudions chaque dossier dans la plus grande confidentialité pour que nos enfants découvrent d'autres régions ou pays au travers de voyages ludiques, mémorables et joyeux avec autant de partages qu'offrent les rencontres avec d'autres enfants!

Animation

Viuz fait son cinéma



Cette année encore, la commission animation présidée par Laëtitia SECCO, adjointe au maire, a régalé les spectateurs présents lors de la troisième édition du cinéma plein air le 21 juillet dernier.

L'humour était encore à l'honneur avec le film diffusé « La Tour Montparnasse Infernale » qui a réuni environ 250 personnes. La buvette de cette édition était tenue par l'association « Les gazelles de la Yaute » et des foodtrucks assuraient la restauration. Petit plus de cette édition, le début de soirée a été ambiancé au son du groupe « PANTONE » puisqu'un apéro-concert précédait la diffusion du film. Encore une belle réussite pour cette édition!

Le lac avec tous ses artifices!

Grâce à la collaboration des commissions animation des communes de Saint-Jeoire, Saint-Jean-de-Tholome, La Tour, Ville-en-Sallaz et Viuz-en-Sallaz, beaucoup ont pu profiter d'une très belle ambiance autour du lac du Môle comme chaque 13 juillet.

Les festivités ont commencé dès le milieu de l'après-midi avec des animations pour les enfants organisées par Môle & Brasses Tourisme. Le début de soirée a démarré avec les sons des harmonies de Saint-Jeoire et de Viuz-en-Sallaz. Puis s'en est suivi un bal assuré par l'orchestre Valentino. Les spectateurs sont venus nombreux pour les feux d'artifice sur le lac, aux multiples reflets colorés et empreints de magie aussi bien sur l'eau que dans les yeux de tous!

Florence VAUR
Conseillère municipale



Fête des Vieilles Casquettes

C'est dimanche 4 juin que Viuz-en-Sallaz a accueilli la fête des Vieilles casquettes de la Fédération des musiques du Faucigny.

Sont considérés comme "vieilles casquettes" les musiciens âgés de 35 ans et ayant au moins 20 ans de présence sur les rangs d'une société musicale du Faucigny.

Cette fête existe depuis 1930 et après 1955, 1969, 1979, 1993 et 2008, c'est donc la sixième fois que notre commune a eu le plaisir de l'accueillir.



Défilé des vieilles casquettes 1979 dans le bourg

Après l'Assemblée Générale, ce sont 19 sociétés représentées et environ 120 musiciens qui ont défilé dans nos rues avant de se retrouver sur le parvis de la mairie pour la cérémonie officielle et le traditionnel concert des vieilles casquettes.



Après le vin d'honneur devant la mairie et le repas servi à la salle des fêtes et préparé par Eve'rest, La Cécilienne, la plus ancienne de nos associations communales, a clôturé cette journée musicale par un concert de haut niveau.

Nous adressons nos félicitations et nos remerciements à notre harmonie, à sa présidente, Nathalie MONGELLAZ, à son chef, Charles-Edouard THUILLIER ainsi qu'à tous ses membres pour la parfaite organisation de cette journée. Nous saluons également l'implication des écoles, des associations et des riverains. Tous ont contribué à ce que cette fête soit une parfaite réussite!



ANNÉE 2023 :

Année définitivement musicale à Viuz-en-Sallaz



16 avril: Sur le thème de Kids in America, concert de fin de stage de 120 jeunes de 12 à 17 ans des écoles de musique et des orchestres d'harmonie de la Fédération des musiques du Faucigny à la salle des fêtes



16 juin: Concert des harmonies de Fillinges, Saint-Jeoire et Viuz-en-Sallaz pour les 120 ans de la Cécilienne sous le chapiteau

Dynamisme commercial

La commune de Viuz-en-Sallaz attache une importance particulière au dynamisme de ses commerces et à la bonne répartition des commerces sur la commune.

Dans le cadre du programme Petites villes de demain, Viuz-en-Sallaz a pu bénéficier de l'expertise d'un bureau d'études spécialisé afin de mener une première phase de diagnostic de l'appareil commercial sur le territoire.

Afin de présenter les résultats de cette étude et les principales pistes de travail suggérées, une réunion s'est tenue à destination des commerçants de la commune. De nombreux représentants des commerces et services étaient présents.

Les principaux éléments de cette étude sont positifs pour les commerçants, 89 % des répondants sont satisfaits ou très satisfaits de l'offre commerciale de la commune. 65 % fréquentent les commerces du bourg plusieurs fois par semaine.

D'un point de vue économique, la période covid a fragilisé un tiers des commerces et services. Les habitants se déclarant en très grande majorité attachés à leur commune

et à leurs commerces, ces habitudes de consommation sont à encourager pour des achats à proximité et pour faire travailler les artisans locaux.

Les commerçants ont pu échanger sur différents thèmes et des pistes de réflexion ont émergé. Notamment, envisager de relancer une association des professionnels de la commune afin de réaliser quelques actions concrètes:

- Editer un annuaire exhaustif des professionnels de la commune
- Relancer la communication sur les réseaux sociaux afin de promouvoir les opérations commerciales spécifiques et diverses informations à destination de la clientèle.

Le dynamisme commercial de la commune est important, chaque année de nouvelles activités s'implantent sur notre territoire et nous sommes attachés à mieux organiser cela: accès, stationnement, signalétique, diversité de l'offre commerciale... Ceci pour garantir la pérennité de l'offre de proximité, pour des achats maintenus en circuit court.

Antoine CENCI
Conseiller municipal

Environnement



Christelle PETEX-LEVET, députée
François Xavier NICOT, Directeur Agence ONF Savoie-Mont-Blanc
Jean-Luc MABBOU, Responsable UT Faucigny
Fabien RAVANEL, Technicien Secteur Viuz/CC4R
Pascal POCHAT-BARON et Jean-Pierre CHENEVAL

Ô rage! Ô désespoir! Ô scolytes ennemis!

A la relecture du poème de Pierre CORNEILLE, telle pourrait être à ce jour l'adaptation que nous pourrions envisager à la vue de nos forêts d'épicéas.

La seule alternative pour limiter l'expansion d'une épidémie étant l'enlèvement rapide des bois, des opérations exceptionnelles de coupes et travaux sont réalisées et encadrées par l'ONF dans les forêts publiques. Pour les peuplements les plus impactés, des coupes rases peuvent être envisagées, tout en veillant à la préservation des sols, des vestiges, des sites mémoriels et des espaces naturels. Ces opérations inédites engendrent temporairement des désagréments pour les promeneurs et autres usagers de la forêt, dès lors que ces accès à certains secteurs peuvent être interdits au public pour des raisons de sécurité.

Sur la commune de Viuz-en-Sallaz, pour 2023 et sur recommandation de l'ONF, notre forêt rencontre une attaque virulente. Plus de 1 000 m³ d'épicéas seront impactés et voués à la coupe avant la fin de l'année. Le Mont Vouan apparaît le plus exposé, compte tenu de l'altitude et la composition sablonneuse de son sol.

Conjointement, les communes de Saint-André de Boège, Fillinges et Viuz-en-Sallaz ont pris un arrêté municipal, en limitant la circulation des véhicules à moteur et en informant par des panneaux réglementaires.

En juillet 2021, après concertation avec l'ONF, le conseil municipal avait validé le plan d'aménagement pour la forêt communale sur la période 2021-2040. Une redéfinition des plantations futures a déjà été réalisée et va se poursuivre en acceptant que le taux de l'épicéa ne dépasse plus les 20 % des plants par parcelle.

En avril 2023, les responsables ONF ont retenu l'exemplarité et l'investissement de notre commune et ont convié Madame la députée Christelle PETEX-LEVET à un après-midi d'échanges et d'analyses sur le problème des scolytes, les replantations évolutives et les incivilités constatées.

L'investissement de la commune aujourd'hui, garantira un avenir forestier aux générations futures.

Jean-Pierre CHENEVAL
Adjoint au Maire en charge du développement durable et de la forêt

Conseil Municipal Jeunes

Nous sommes le Conseil Municipal des Jeunes un groupe de 11 collégiens et lycéens de 12 à 17 ans.

Ces derniers mois, nous avons fait aboutir plusieurs de nos projets.

Comme chaque année, nous avons vendu la soupe au marché de Noël de Viuz en Fêtes au profit de l'association « AUTREMENT » qui lutte contre les troubles alimentaires. Nous avons aussi apporté la soupe aux résidents de la maison de l'automne.

Au mois d'avril, nous avons participé à une vente de crêpes et de bonbons durant la foire de printemps, dans le but d'autofinancer un projet de voyage institutionnel. Nous avons également profité de cette occasion pour mettre à disposition des animations gratuites, comme les échecs avec le soutien du club local.

Nous avons tout au long de l'année participé aux différentes commémorations.

Afin d'améliorer le quotidien des jeunes, nous avons présenté au Conseil Municipal un état des lieux des différents arrêts de bus de la commune pour apporter plus de sécurité et de confort aux jeunes Viuziens.

Nous avons, l'an dernier, concrétisé notre projet de récolte de bouchons au profit de l'association « BOUCHONS 74 » permettant d'acheter du matériel pour les personnes en situation de handicap.

Vous trouverez nos collecteurs dans différents lieux de la commune (écoles, MJCI, mairie, gymnase/dojo) et nous comptons sur vous pour le remplissage.

Le CMJ est accessible à partir de la 6^{ème} mais nous avons pour projet de créer un Conseil Municipal des Enfants.



Nous comptons sur les jeunes de la commune pour venir nous aider à la mise en place et aux financements de nos futurs projets (comme les tenues de buvette pour financer notre voyage institutionnel à l'Assemblée Nationale).

Merci à tous pour votre implication!

Les 11 jeunes du CMJ: Zoé, Angeline, Célia, Léane, Lubin M, Lubin G, Lilou, Lisa, Fanny, Samuel et Camille.
Contact: cmjviuz@viuz-en-sallaz.fr / Avec Grégory CHAMOT, animateur CMJ

1943 – 2023: 80^{ème} anniversaire de la mort de Jean MOULIN



Jean Moulin est né le 20 juin 1890 à BÉZIERS. Il fait ses études de droit à l'université de Montpellier. A la fin de la première guerre mondiale, il entre dans l'administration préfectorale, pour laquelle il deviendra un exemple avant d'en devenir le Drapeau. Comblé de dons, lettré, peintre de talent, administrateur prestigieux, il fait preuve d'une aisance souveraine dans tous les domaines de l'esprit. Sous-Préfet d'Albertville en 1925, affecté successivement à Châteaulin, Thonon et Montargis, puis dans la Somme, il entre en 1936 au ministère de l'Air comme chef de cabinet du ministre Pierre Cot et est, dans les conflits sociaux qui agitent la France à cette époque, un arbitre impartial et un conciliateur écouté. Son nom reste attaché au développement de l'aviation populaire et à la création d'Air France. Il est nommé préfet de l'Aveyron, à Rodez en janvier 1937, puis muté en Eure et Loire, à Chartres, quelques mois avant la déclaration de la guerre. En septembre 1939, il s'engage comme sergent-mitrailleur dans l'armée de l'air, mais doit regagner sa préfecture sur l'ordre du ministre de l'Intérieur. Dans l'exode général qui suit la percée du front en juin 1940, il reste seul à son poste, et le 17 juin, en grande tenue, accompagné d'un représentant de l'évêque, revêtu de ses habits sacerdotaux et d'un conseiller municipal ceint de l'écharpe tricolore, il attend les troupes ennemies dans la cour de la préfecture. Alors qu'il s'apprête à défendre les droits de la population, les Allemands veulent l'obliger à signer un protocole qui accuse les troupes françaises en retraite d'avoir massacré des civils. Il refuse. Ils le traînent alors devant les cadavres et le torturent jusqu'à l'épuisement de ses forces mais n'en viennent pas à bout. Ramené à Chartres, il est enfermé dans la conciergerie de l'hôpital, averti qu'il serait conduit à nouveau, le lendemain, sur le lieu de son supplice. Pour ne pas céder, pour sauver son honneur et l'honneur de l'armée française, il se coupe la gorge avec un débris de verre. Retrouvé le lendemain dans une mare de sang, il est transporté à la préfecture. Il échappe à la mort par miracle. Le 2 novembre 1940, le gouvernement de l'Etat français le

relève de ses fonctions. Il se réfugie en zone sud, et, sous l'identité de Joseph Mercier, professeur de droit dans une université américaine, il prend contact avec les premiers mouvements de Résistance qui se forment dans le Sud-Est, puis s'échappe de France en août 1941, rejoint Londres par l'Espagne et le Portugal, et prend immédiatement contact avec le Général de Gaulle. Ses qualités, son énergie et sa farouche résolution l'imposent entre tous les volontaires de la France libre pour les missions les plus importantes et les plus périlleuses. Chargé de reprendre contact avec les réseaux métropolitains, il est parachuté au-dessus des Alpilles le 1^{er} janvier 1942. Après quelques mois, il repart pour Londres en avion, et, sous l'identité du caporal Mercier, il est fait Compagnon de la Libération avec la citation suivante: « Chef de mission d'un courage et d'un esprit de sacrifice exemplaire, a, en personne établi la liaison entre les zones françaises combattantes et les mouvements de résistance en France, déployant, pour y arriver, une ardeur exceptionnelle ». Nommé délégué général en France du général de Gaulle, Jean Moulin repart alors de Londres par avion pour réaliser sa tâche considérable de faire l'unité de cette Résistance française qu'il a déjà ralliée à la France libre et dont il est maintenant le chef. Il réussit, contre tout espoir à unifier les groupes épars dans le pays, à intégrer tous les partis politiques, tous les organes syndicaux, à leur donner une organisation et à les plier à une commune discipline. Le 27 mai 1943, il préside à Paris, au 48, rue du Four, la première réunion du Conseil national de la Résistance, qu'il avait créé. Il a rang de ministre du Comité de Libération nationale d'Alger sous le nom de Monsieur X. Un mois plus tard, le 21 juin, il est arrêté par la Gestapo à Caluire, près de Lyon, où il s'est rendu sous le nom de Jacques MARTEL pour répartir aux chefs militaires les commandements de l'Armée Secrète. Interné au fort Montluc, il subit un second martyre. Ses camarades le voient passer un jour défiguré. Il meurt le 8 juillet 1943 dans le train qui le conduit en Allemagne.

Le comité du Souvenir Français Vallée verte - Quatre Rivières a rendu hommage à ce héros de la résistance, en proposant plusieurs expositions sur la vie de Jean Moulin dont une à la mairie de Viuz-en-Sallaz et également dans les communes de la CC4R. Une conférence à Fillinges en octobre et une pièce de théâtre à Boège en novembre prolongent l'hommage à cet homme d'exception et à cette figure de notre histoire.



René PERRISSIN
Délégué Général Adjoint du Souvenir Français pour la Haute-Savoie
Président du Souvenir français - Comité Vallée Verte - Quatre Rivières





Histoire du Château de MARCOSSAY (suite)

Sous la 1^{ère} période Française (1792-1815)

Pierre-Clément FONCET, Baron de Montaille, de la Tour de Desingy, Comte de Marcossay, Seigneur de Doucy et de Saint-Jeoire, avocat au Sénat de Savoie, Patrimonial de la religion et ordre militaire des Saints Maurice et Lazare, hérite du domaine de Marcossay au décès de Jean-Joseph, son père, le 7 septembre 1783. Le testament de celui-ci stipule:

« Et pour mon héritier universel, j'institue Pierre-Clément FONCET de la Tour, mon fils aîné, lui substituant dans mes terres de Montaille et de la Tour, et dans les biens, dîmes, fiefs, juridictions et droits d'abergement qui m'appartiendront lors de mon décès dans les paroisses de St-Jeoire, Ville, Viuz et dans celles de Montaille, la Tour et St-Jean, pour la portion qui est de ma juridiction, ses enfants mâles et les descendants mâles d'iceux jusqu'à l'infini, toujours par primogéniture en faveur des aînés mâles » (AD74- 6 C 244 - Tabellion Annecy 1783).

Qu'est-ce qu'un émigré sous la Révolution?

Toute personne considérée comme traître à la patrie, partisane de la monarchie ou contre l'esprit révolutionnaire, était inscrite dans les listes des émigrés. 150 000 personnes auraient quitté la France, aussi bien des nobles et des ecclésiastiques que des roturiers. Le Duché de Savoie était une terre d'accueil jusqu'à l'invasion des troupes révolutionnaires en 1792. Les émigrés tentèrent alors de trouver refuge en Suisse ou dans le Royaume du Piémont.

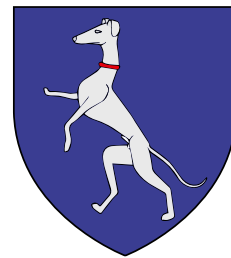
Dans la nuit du 21 au 22 septembre 1792, les troupes révolutionnaires françaises envahissent le Duché de Savoie sans déclaration de guerre préalable. Après moult péripéties (dîner avec le général de Montesquiou, exclusion du Sénat, fuite de Chambéry vers Ambilly puis Genève), Pierre-Clément, sa femme Marie-Joséphine RUFFO ou de la ROUX, trois de ses enfants, Louis, Alexis et Joséphine, sont inscrits sur la première liste des émigrés, le 27 fructidor an II (13 septembre 1794). Ses deux derniers enfants, Henri et Marie, sont inscrits sur la seconde liste quelque temps après.

Tous les biens immobiliers de Pierre-Clément FONCET sont saisis, répertoriés pour être considérés comme *Bien Nationaux*. Parfois, certains de ces biens saisis sont utiles à la collectivité tandis que d'autres sont vendus aux enchères.

Le Château de Marcossay est vendu par les administrateurs du département du Mont-Blanc le 13 fructidor an IV (30 août 1796). L'acheteur est Pierre-François PAGNOD, *notaire public et agent municipal de la commune de Viuz-en-Sallaz*.

L'état des Biens Nationaux de la commune indique la qualité des différentes parcelles par rapport à la Mappede Sarde. Le numéro 634 indique *Château [que possédait l'émigré Pierre-Clément PAGNOD]*.

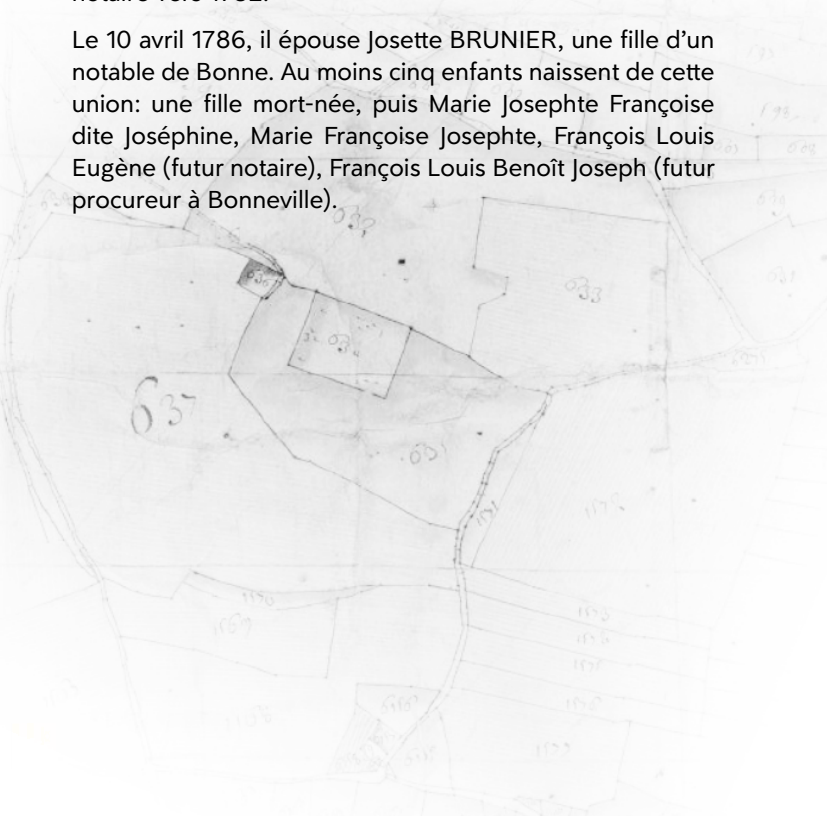
Pourtant, ce qui était un château surveillant la vallée au Moyen-Âge, est décrit simplement comme « *un autre corps de ferme appelé MARCOSSAI, rière lad[ite] commune de Viuz consistant tant en maison, grange que fonds ruraux [...]* » (AD73-1Q74-Contrat de vente des Biens Nationaux n°1145)

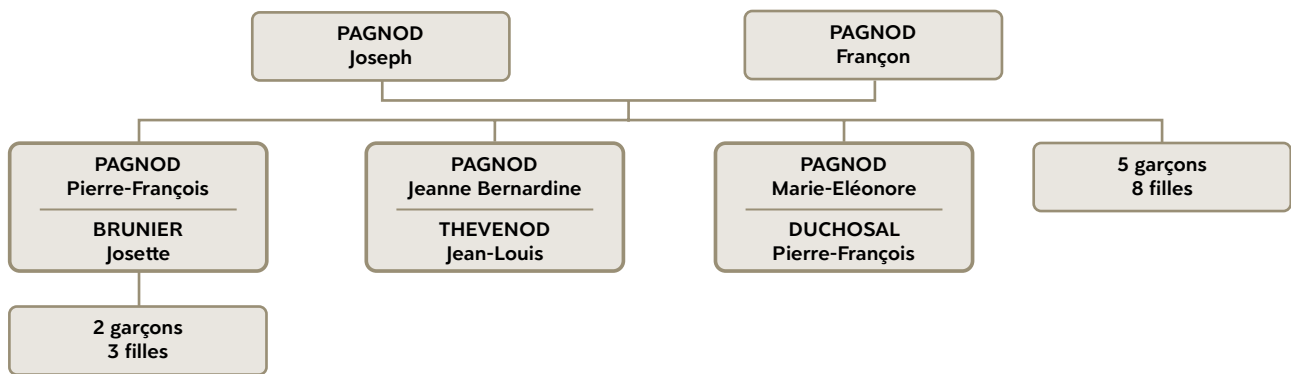


Qui était Pierre-François PAGNOD?

Pierre-François PAGNOD est né le 4 août 1757 à Viuz-en-Sallaz. Fils de Joseph PAGNOD, notaire et châtelain du mandement de Thy et de Françon (ou François) PAGNOD, il est le 8^e enfant d'une fratrie qui en comptait 15. Pierre-François PAGNOD suit les traces de son père en devenant notaire vers 1782.

Le 10 avril 1786, il épouse Josette BRUNIER, une fille d'un notable de Bonne. Au moins cinq enfants naissent de cette union: une fille mort-née, puis Marie Josephte Française dite Joséphine, Marie Française Josephte, François Louis Eugène (futur notaire), François Louis Benoît Joseph (futur procureur à Bonneville).





Des fonctions municipales

Lorsque la Révolution atteint le Duché de Savoie en 1792, Pierre-François PAGNOD s'investit dans la vie de la commune et du canton. Dans un premier temps, il est chargé de faire l'inventaire des biens des émigrés à Viuz, Ville et Bogève. Le 27 novembre 1792, il devient secrétaire pour le premier maire de Viuz-en-Sallaz, Pierre JOURDIL.

Lorsque le Directoire est proclamé le 24 juin 1793, le notaire viuzien est nommé *commissaire pour assister, dans l'assemblée primaire de ce canton*. Pierre-François est alors en charge du pouvoir exécutif de Viuz-en-Sallaz sous le mandat du procureur-maire, Jean-Marie VIGNY.

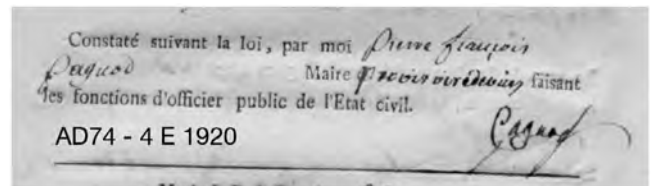
Avec les ventes aux enchères des Biens Nationaux, Pierre-François profite de ces opportunités pour acheter des biens à moindres frais, aussi bien à Viuz qu'à Ville-en-Sallaz.

Le 5 fructidor an III (22 août 1795), une nouvelle constitution est adoptée. Les cantons sont institués et Viuz devient le chef-lieu du canton du même nom. Pierre JOURDIL devient un agent municipal (maire) et Pierre-François PAGNOD son adjoint.

En février 1796 (fin pluviôse an IV) Pierre-François est nommé président de l'administration cantonale suite au refus de François DUCHESNE. Le 11 floréal an VI (30 avril 1798), le notaire de Viuz donne sa démission de président mais reste vice-président.

Le Consulat est proclamé le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) donnant officiellement au Premier Consul, la nomination des maires et adjoints des communes. Dans les faits, les préfets sont en charge de ces nominations. Pierre-François PAGNOD devient le nouveau maire de Viuz pour trois ans. A la fin de son mandat, en 1803, c'est son beau-frère Pierre-François DUCHOSAL qui est nommé à ce poste. Pourtant, Pierre-François PAGNOD redevient le maire provisoire de Viuz entre le 10 et 14 pluviôse an XI (30 janvier et le 3 février 1803) d'après les signatures sur les actes d'état-civil jusqu'à la fin de l'an XI. Un autre beau-frère, Jean-Louis THEVENOD, est alors nommé comme maire de Viuz-en-Sallaz.

Pierre-François PAGNOD décède tragiquement le 9 octobre 1814 d'un coup de feu, à l'âge de 57 ans (AD74-4 E 1921).



Et que deviennent les parcelles du Château de MARCOSSAY?

Les archives de la Première Période Française sont lacunaires et peu exploitables, tout comme les registres de mutation de la Mappes Sarde.

Une chose est sûre, la parcelle d'origine provenant de la vente des Biens Nationaux, est morcelée par Pierre-François PAGNOD. En 1813, les terres de Marcossay dites d'en-bas ont pour propriétaire Jean-Louis THEVENOD, beau-frère de Pierre-François PAGNOD. Les terrains de Marcossay vont évoluer d'une manière totalement différente au XIX^e siècle.

Suite au prochain numéro...



Blandine COUTAZ-REPLAND, généalogiste familiale professionnelle

Dans le cadre d'une formation, j'ai étudié pendant un an, l'histoire récente des propriétaires de Marcossay, retracée dans un mémoire de recherche et vous en livre ici, une évolution simplifiée.

Une église du fil des siècles: l'église Saint-Blaise de Viuz-en-Sallaz

À l'occasion de l'édition du rapport de fouilles de l'église Saint-Blaise de Viuz-en-Sallaz, PAYSALP organisait jeudi 21 septembre une présentation de l'opération archéologique et de ses résultats à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz par Joël SERRALONGUE, ancien archéologue départemental et David JOUNEAU, archéologue au service Archéologie et Patrimoine Bâti du Département de la Haute-Savoie.

L'église paroissiale Saint-Blaise de Viuz-en-Sallaz a fait l'objet au milieu des années 1980 d'une importante campagne de travaux qui fut précédée d'une fouille archéologique de sauvetage dirigée par Joël SERRALONGUE, alors archéologue départemental (fig. 1). L'étude archéologique a permis de mettre en évidence 6 états de construction (fig. 2).

Un bâtiment, antérieur aux constructions attribuées à l'église médiévale dont la première mention remonte à 1153 sous le vocable de Saint-Laurent, a été identifié dans la travée orientale de la nef. La datation de cet édifice primitif n'est pas assurée: les maçonneries sont déconnectées des niveaux antiques mis au jour (II^e-IV^e siècle), ce qui ne permet pas de les rattacher à cette période. Le faciès des parements est par ailleurs très différent des constructions gallo-romaines étudiées à proximité (villae de La Vuerche et des Tattes). La présence de tombes sous dalles, caractéristiques des VII^e-VIII^e siècles, observées lors du transfert du cimetière en 1855 ainsi que la mise au jour lors de la fouille d'un fragment de stuc décoré évoquant également le premier Moyen Âge incitent à ne pas exclure l'hypothèse d'un édifice culturel alto-médiéval.

Ce premier édifice laisse place à une construction plus importante, correspondant vraisemblablement à l'église médiévale. L'ensemble est constitué d'une nef correspondant plus ou moins aux dimensions du vaisseau central de l'édifice néo-classique, avec des murs gouttereaux situés sous l'enfilade des piles de la nef de ce dernier. Le clocher était accolé à l'angle nord-ouest. La faible épaisseur du mur gouttereau méridional, dont un tronçon a été mis au jour dans un sondage au niveau de la seconde travée, plaide en faveur d'une simple charpente couvrant la nef. Un mur de chaînage relativement épais séparait la nef du chœur. Les deux imposants massifs de fondations encadrant ce mur suggèrent la présence d'un arc triomphal ouvrant sur le chœur. Ce dernier était composé d'une travée droite suivie d'une abside, dont la forme exacte nous échappe.

Dans un troisième temps, plusieurs constructions sont accolées aux murs nord et sud de la nef médiévale, délimitant des annexes, correspondant vraisemblablement aux chapelles fondées par les familles BOSY et MARCOSSEY mentionnées lors la visite épiscopale du 9 juin 1413.

Les données de terrain permettent de constater d'importants travaux réalisés sur la chapelle latérale nord et l'aménagement d'un emmarchement menant au chœur. Ces modifications sont vraisemblablement modernes (XVI^e siècle?) et pourraient coïncider avec le changement de titulature. Le plancher mis au jour, antérieur à la reconstruction de l'église, pourrait correspondre aux travaux réclamés par l'évêque François DE SALES en 1606.

La période moderne semble la plus représentée au niveau des structures funéraires. Ces dernières se composent pour la majeure partie de sépultures individuelles, dotées de contenants périssables (cercueils et/ou linceuls) comme en témoignent les nombreux clous et épingles mis au jour. Trois caveaux maçonnés ont également été identifiés, dont un seul a pu être fouillé. Malgré la faiblesse de l'échantillon, il semble que la population inhumée soit caractéristique des communautés villageoises, tous les âges et les deux sexes étant représentés.

En 1824, désireux d'avoir une église plus vaste et répondant aux nouvelles exigences, le conseil de la commune décide de lancer des consultations pour reconstruire l'édifice. Sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte Ruphy, les travaux débutent en 1832 et l'église est consacrée en 1837. Il faut toutefois attendre 1852 pour que le décor de l'église soit complété par des faux marbres et des motifs floraux, ainsi que par la réalisation du maître-autel.

Enfin, suite à l'incendie de 1857, la partie supérieure du clocher est reconstruite dans le style néoclassique. En 1890, la reconstruction de la voûte, qui menaçait ruine, offre l'occasion de réaliser un nouveau décor qui prend la forme d'une simple couche picturale grise. Les peintures représentant Saint-Blaise dans le chœur sont toutefois conservées.

Outre l'évolution chronologique et architecturale de l'église, la fouille a permis de mettre en lumière quelques objets du quotidien, allant des accessoires vestimentaires aux éléments de parure (fig. 3) en passant par des objets de dévotion (chapelets, médailles religieuses, enseigne de pèlerin fig. 4). Par ailleurs, un lot de monnaies très intéressant a permis d'esquisser une première réflexion sur la circulation monétaire dans le mandement de Thiez sur laquelle le transfert du siège épiscopal de Genève à Annecy semble avoir eu un impact significatif (fig. 5).

Par David JOUNEAU, archéologue, service Archéologie et Patrimoine Bâti, Département de la Haute-Savoie



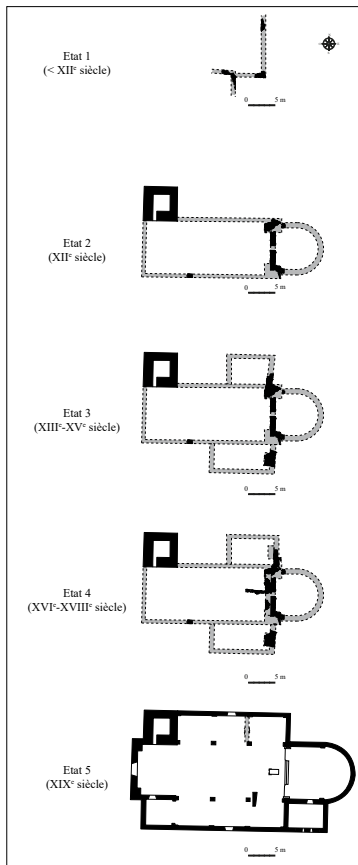


Figure 1: Synthèse de l'évolution chrono-topographique de l'église Saint-Blaise; © Service Archéologie et Patrimoine Bâti de Haute-Savoie



Figure 3: Objets de dévotion issus de la fouille de l'église Saint-Blaise: A: chapelet en os (XVII^e siècle), B - enseigne de pèlerin figurant Saint-Michel terrassant le dragon (XV^e siècle?); © Service Archéologie et Patrimoine Bâti de Haute-Savoie



Figure 2: Quelques objets issus de la fouille de l'église Saint-Blaise: boucle de ceinture en fer (A), bague en alliage cuivreux (B), applique vestimentaire en forme de gland (C), bouton (D) et ferret (E); © Service Archéologie et Patrimoine Bâti de Haute-Savoie

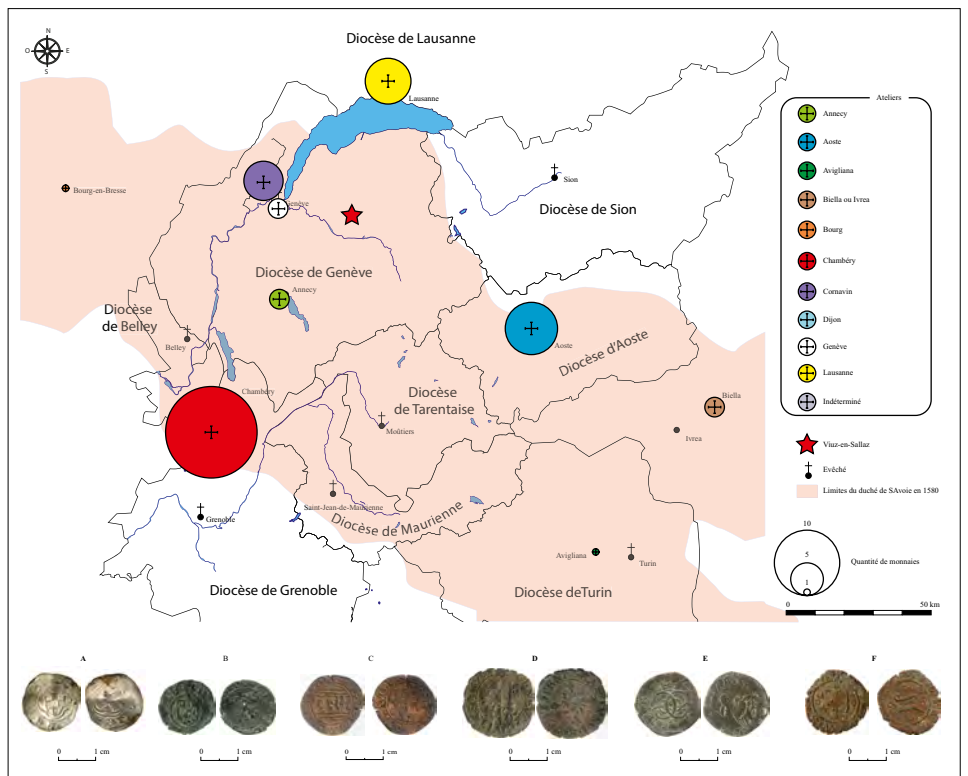


Figure 4: Localisation des ateliers monétaires et exemples de monnaies: A - denier d'Annecy (1370-1392), B - denier de Lausanne (1517-1536), C - quart de gros d'Aoste (1553-1580), D - six-quat de Genève, E - demi-sol de Chambéry (1580-1630), F - fort ou patac de Cornavin (1434-1465); © Service Archéologie et Patrimoine Bâti de Haute-Savoie



Pour en savoir plus sur l'histoire et l'archéologie du territoire des Quatre Rivières*, vous pouvez vous procurer le livre « **Enquête archéo dans les Quatre Rivières** » rédigé par PAYSALP et plusieurs spécialistes. Cet ouvrage vous fera remonter le temps, à la découverte des richesses archéologiques du territoire, de la Préhistoire au XIX^e siècle.

64 pages, nombreuses illustrations, 18 €

En vente à la Maison de la Mémoire, au Musée PAYSAN, à la librairie Colibri et à l'Espace Papeterie à Viuz-en-Sallaz, à la Presse de Saint-Jeoire et à la boulangerie de Marcellaz.

Le livre est également disponible en ligne sur www.paysalp.fr.

*Fillinges, Marcellaz, Mégevette, La Tour, Onnion, Peillonex, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire en Faucigny, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz.



VIE ASSOCIATIVE

La Cécilienne en fête pour ses 120 ans



La Cécilienne en 2023

La Cécilienne voit le jour grâce à l'abbé BUNAZ et donnera son premier concert à la messe de Noël en 1903. Deux ans plus tard, François PELLET-DOYEN, co-fondateur de la Cécilienne, crée l'école de solfège pour les musiciens futurs membres. Le climat politique est tendu en cette période anticléricalisme, les débats affluent entre les lois de 1901, la séparation de l'Église et de l'État. Le 15 mars 1905, la Cécilienne, société paroissiale, est touchée par les divergences et se voit contrainte par arrêté municipal de ne plus se présenter sur la voie publique sans autorisation jusqu'en 1918.



La Cécilienne en 1906



La Cécilienne en 1922 - L'évêque de Genève Ancecy assis devant

Malgré tout, elle fait front et participe à deux représentations théâtrales par an. Elle parvient à se financer grâce une cotisation de chaque musicien et des dons de membres honoraires. Ceux-ci sont honorés par la Cécilienne lors de leur sépulture. La fanfare est très présente lors de manifestations religieuses ou officielles comme la translation des reliques de Saint-François de Sales en 1911, la cérémonie du sacrement en 1922 avec l'évêque de Genève Ancecy, la fête des Poilus en 1920.

C'est en 1954, que sera demandée l'adhésion de la Cécilienne à la fédération des musiques du Faucigny. La fanfare participe à la vie du village mais se doit d'être présente hors de la commune et les occasions sont nombreuses. La Cécilienne devient une association en 1967. Elle déménagera plusieurs fois pour s'établir de façon définitive dans l'immeuble des 4 Rivières.



La Cécilienne en 1973

La Cécilienne est en pleine transformation et c'est en 1974, que les premières femmes arrivent sur les rangs. Quatre ans plus tard, elle débarque à Nice avec les majorettes de Fillinges.

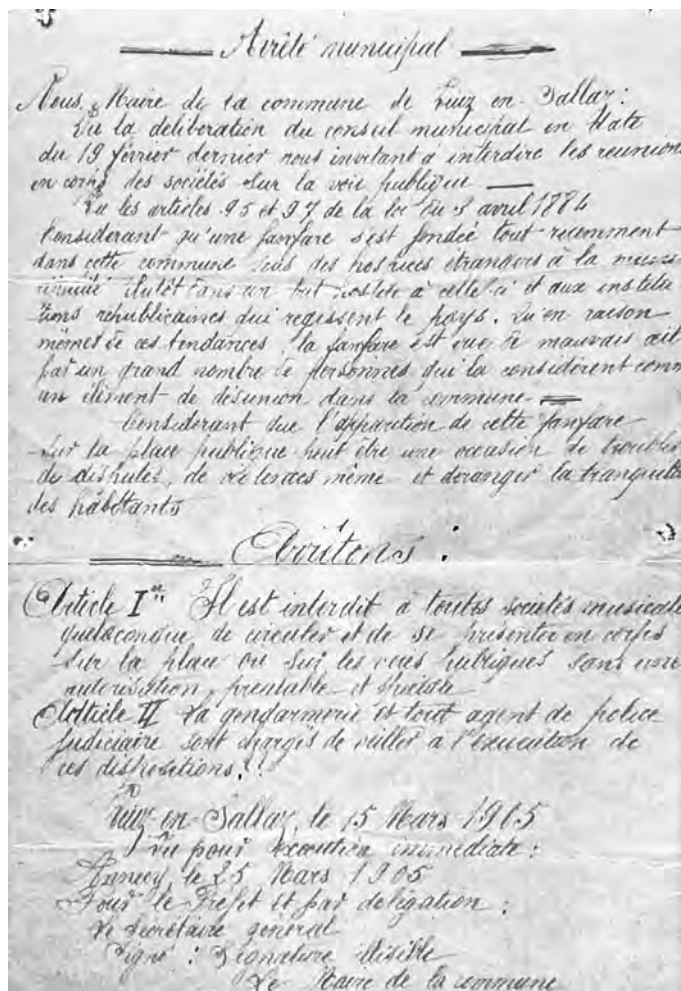
Du haut de ses 120 ans, l'harmonie compte 22 chefs dont Charles-Edouard THUILLIER en poste actuellement. Présidée par Nathalie MONGELLAZ, elle réunit une quarantaine de musiciens et parcourt le calendrier entre concerts, commémorations, fêtes de quartiers, manifestations de village; sans oublier bien sûr, le festival des musiques du Faucigny et les Vieilles Casquettes chaque année.

C'est en 2015 que la Cécilienne décide de résonner à plusieurs reprises avec les cornemuses et les bombardes du Morbihan. Quel bel échange pour tisser des liens autour d'une même passion !

Chaque année, l'harmonie se représente lors d'une messe pour la Sainte-Cécile, patronne des musiciens. Ce concert symbolise aussi l'histoire de la Cécilienne et contribue à rendre hommage à son fondateur.

La Cécilienne traverse le temps, laisse sa trace au fil des événements historiques. Son répertoire musical n'a cessé d'évoluer tout comme ses costumes qui caractérisent les périodes et l'évolution de la société.

Nathalie BUSSOD, membre de la Cécilienne



SCHEFFLER Boxing Club



Suite à notre Assemblée Générale du 30 Juin 2023, le club ADAC 74 est fier de vous dévoiler sa saison écoulée. Tout d'abord, l'année 2023 restera une année historique pour le club dans sa globalité: nombre d'adhérents, structuration, moniteurs, nombre de compétiteurs mais aussi ratio de réussite sur les différents championnats. Le club compte aujourd'hui 115 licenciés, soit une augmentation de 64 % par rapport à l'année précédente. La répartition est la suivante: 61 % d'hommes et 39 % de femmes, 69 % d'ado/adultes et 31 % d'enfants.

Parcours de nos 4 compétiteurs:

Championnat senior:

- Julie FAUDEMÉR: vice-championne de l'open de France

Championnats Jeunes:

- Maiwenn MASSUYEAU: championne du tournoi national de l'avenir en catégorie benjamine -33 kg
- Louane HAMAÏSSIA: vice-championne de France en catégorie minime -42 kg
- Ilies HAMAÏSSIA: champion de France en catégorie minime -42 kg

Les finales du championnat de France jeunes auront lieu en Guadeloupe la saison prochaine. Maiwenn et Louane seront engagées sur le championnat de France minime et Ilies fera son entrée sur le championnat de France cadet.

Durant la saison, le club a organisé de nombreux évènements:

- Octobre Rose avec une participation d'une soixantaine de licenciés. Nous avons récolté 200 € et le club a versé 150 € soit 350 € transmis aux Fées roses du CHAL.
- Un cours parents / enfants avec la participation d'une quarantaine de licenciés.
- Plusieurs stages technico tactiques (Mâcon, Hauteville, Thonon et Sallanches) avec une très forte implication des adhérents du club.
- Plusieurs participations aux Interclubs (Cluses, Viuz-en-Sallaz, Thonon et Cluses). Les objectifs sont multiples: faire un état des lieux sur les axes de développement, prendre de l'expérience sur le ring et se préparer pour les compétitions à venir.

- Une coupe Kangourou avec la participation d'une quarantaine d'enfants, ce qui nous a permis de détecter les prochains compétiteurs.
- Des passages de grades, afin d'évaluer le niveau atteint lors de la saison écoulée mais aussi pouvoir accéder aux différentes compétitions.


Ensuite, une formation départementale de Juge Arbitre a eu lieu, avec une vingtaine de participants dont 5 adhérents du club de Viuz-en-Sallaz (Louane HAMAÏSSIA, Ilies HAMAÏSSIA, Maiwenn MASSUYEAU, Mathis DA COSTA et Noémie SCHEFFLER). L'ensemble des inscrits ont obtenu leurs diplômes et peuvent désormais juger / arbitrer des compétitions départementales et régionales.

Enfin, nous avons clôturé cette Assemblée Générale avec le changement du nom de club. En vue d'utiliser la notoriété d'Adrien Scheffler mais également de s'ouvrir à d'autres sports de combat (dont le kick boxing), l'ensemble des membres présents à l'assemblée a décidé de nommer ce nouveau club: SCHEFFLER BOXING CLUB (S.B.C).

Nous pourrons compter sur Grégory CHAMOT, nouveau moniteur du club, pour enseigner des cours de qualité à la rentrée prochaine. Il vient se joindre aux moniteurs diplômés, déjà présents: Nader DERBAL, Sébastien COLOMBEL, Adrien SCHEFFLER et Julie FAUDEMÉR.

Vous pouvez nous retrouver désormais sur les réseaux sociaux:

 SCHEFFLER BOXING CLUB (S.B.C)

 Facebook: SCHEFFLER BOXING CLUB

Pour tout renseignement, vous pouvez également nous joindre via l'adresse mail: S.B.C@orange.fr

PLANNING DES COURS:

- Savate forme – Cardio boxing le lundi de 19h15 à 21h00
- Savate - Boxe française enfants le mardi de 18h00 à 19h15
- Savate - Boxe française adultes le mardi de 19h15 à 21h00
- Boxe française adultes le vendredi de 19h15 à 21h30

VIE INTERCOMMUNALE

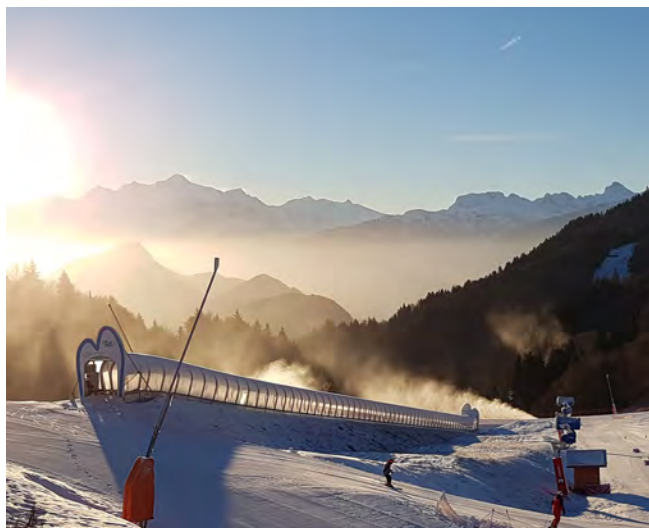
La station des Brasses, une histoire de plus de 50 ans

C'est le 16 février que la station des Brasses a célébré ses cinq décennies d'existence. Un événement qui a été l'occasion de retracer l'épopée et la singularité de ce domaine, à cheval sur quatre communes, et pour lequel familles et élus se sont toujours investis pour le faire perdurer.



Retour en quelques dates

- 1970** Les communes de Bogève, Onnion, Saint-Jeoir et Viuz-en-Sallaz, après délibération de chaque conseil municipal, s'engagent, pour former un syndicat des communes pour l'équipement du massif des Brasses. Le premier président de la station fut Monsieur LEVRET, à l'époque maire de Viuz-en-Sallaz.
- 1971** Le comité du syndicat lance divers projets concernant les structures principales: projet de voirie, étude de pistes, électrification du site et première prise de contact avec les propriétaires des terrains.
- 1973** Les premiers téléskis voient le jour sur les secteurs de Chaîne d'Or, Bonnatrait et La Pointe.
- 1976** Réalisation d'un aménagement des routes d'accès pour donner lieu à l'ouverture de nouvelles pistes dès 1980.
- 1985** Construction du télésiège débrayable de Chennevières. De 1990 à 2005, l'évolution de la station va suivre son cours comme avec l'installation d'un nouveau télésiège débrayable et de 53 canons produisant de la neige artificielle.
- 2007** Labellisation ISO 9001.
- 2009** Réalisation de gros travaux de terrassement sur le secteur des Places et création d'un nouveau parc de stationnement à Chaîne d'Or.
- 2010** Réalisation de la retenue collinaire pour alimenter les enneigeurs.
- 2013** Création d'un nouveau bâtiment sur le domaine nordique de Plaine-Joux pour accueillir les caisses, le poste de secours et l'ESF.
- 2021** Installation d'un nouveau tapis dans le jardin d'enfants, profilage de la piste Brasses'cup et rénovation du restaurant d'altitude Le Panoramique.



Un nouveau portail internet pour la Petite Enfance en 4 Rivières



Le Service Petite Enfance en 4 Rivières a présenté son nouveau « portail Petite Enfance ». Plus ergonomique et plus fonctionnel, il permet aux parents de trouver des ressources et de réaliser des démarches. Il est aussi un outil pour les professionnels, notamment les assistants maternels.

Pour les démarches des parents et des professionnels, la nécessité d'un portail qui regroupe des ressources, des informations et des démarches de la Petite Enfance devenait centrale.

Le service Petite Enfance en 4 Rivières a travaillé à la refonte du portail Petite Enfance afin de proposer un outil accessible pour les parents et les professionnels de la petite enfance. Plus ergonomique et bien plus pratique, vous pouvez y retrouver des renseignements, des dates, des documents, des liens utiles, des recommandations, etc. tout sur la petite enfance en 4 Rivières! Pensez à créer votre compte pour gérer, notamment vos demandes de préinscription en crèche.

Ce portail est un des outils d'information du service Petite Enfance en 4 Rivières. Vous pouvez également recevoir des informations sur l'accueil du jeune enfant sur notre territoire en:

- Contactant le service Petite Enfance en 4 Rivières: **04 50 31 68 10** – petite-enfance@cc4r.fr
- Participant aux réunions sur les modes d'accueil – 3 dans l'année proposées un mois avant chaque commission d'attribution des places.
- Demandant à recevoir un mail composé de 5 points: les crèches, le rôle de parent-employeur, les disponibilités des assistants maternels, la garde à domicile et les micro-crèches et la maison d'assistantes maternelles.
- Consultant le site internet de la communauté de communes à l'onglet Enfance: **www.cc4r.fr**



L'école de musique modifie sa tarification pour faciliter l'accès à la musique pour tous

L'école de musique en 4 Rivières se dote d'un site internet et d'une nouvelle tarification pour l'année scolaire 2023/2024. Formation musicale, instrumentale, concerts... Ouverte à partir de 4 ans, l'école de musique propose une formation complète à des prix attractifs!

Le conseil d'administration et la communauté de communes des 4 Rivières ont voté pour une révision des tarifs de l'école de musique avec une prise en compte du quotient familial. L'offre tarifaire a donc été révisée avec plus de simplicité et surtout des tarifs plus accessibles afin de permettre à tous de bénéficier d'une formation musicale avec des cours dispensés à Fillinges, Saint Jeoire et Viuz-en-Sallaz selon l'instrument.

La structure se dote cette année d'un site internet: **<https://musique4rivieres.opentalent.fr>**

Vous pourrez désormais y retrouver: une présentation des classes et formations, des vidéos de présentation des artistes – formateurs et de leurs instruments, des actualités et des informations sur le fonctionnement de l'école (tarifs, inscriptions...). Et surtout les nouveaux tarifs!

L'enseignement ne se résume pas seulement à l'apprentissage d'un instrument, les élèves sont actifs au sein de l'école au travers de projets pédagogiques et dans la pratique collective. L'École Musique en 4 Rivières travaille en étroite collaboration avec les harmonies du territoire, les fédérations musicales locales, départementales et nationales, les partenaires institutionnels locaux et les collectivités territoriales. Elle contribue à développer l'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour le plus grand nombre.

Comme chaque année l'école de musique en 4 Rivières propose régulièrement des concerts et auditions. Pensez à consulter la page Facebook et le site internet pour ne rien rater.



Nouveaux entrepreneurs et commerçants

Alpes Ride

Magasin de vélo & Café Cyclist, un lieu unique dédié au vélo dans notre vallée! Venez découvrir les plus belles marques sélectionnées. Achetez, vendez, louez, réparez votre monture tout en vous désaltérant pour faire de votre passage un moment agréable!



3202, route du Fer à Cheval • 74250 Viuz-en-Sallaz
☎ 0612649244 • ✉ contact@alpes-ride.com
<https://alpes-ride.com>

Biomonde Santoline

Santoline: bio depuis plus de 26 ans!
La souplesse d'un petit magasin indépendant et la force d'un réseau coopératif. Plus de 4 000 produits bio: pain, fruits et légumes, épicerie, vrac, cosmétiques, compléments alimentaires, entretien de la maison. De la convivialité, de la proximité du service et du conseil.



Contact: Eric BOUVIER
3202, route du Fer à Cheval • 74250 Viuz-en-Sallaz
☎ 0634247832

Le Studio: espace de coworking

Le Studio est un nouvel espace de coworking, idéalement situé le long de la route départementale de Viuz-en-Sallaz. Le coworking est un espace de travail partagé, à mi-chemin entre le bureau et le domicile. Les adhérents viennent exercer leur activité professionnelle. C'est aussi l'occasion de rencontrer d'autres professionnels et, pourquoi pas, collaborer avec eux et créer des synergies!



3202, route du Fer à Cheval • 74250 Viuz-en-Sallaz
✉ contact@lestudiocoworking.com
www.lestudiocoworking.com

L'ombre des Loups

Education canine / Jeux de flair / Elevage
Educateur canin et éleveur d'Altdeutsche Schäferhunde

74250 Viuz-en-Sallaz
☎ 0615152500 • ✉ lombredeloups@orange.fr
www.lombredeloups.com

La Dernière Touche

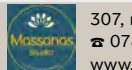
Entreprise artisanale spécialisée dans la rénovation et la pose de parquet.
Le magasin vous propose une large gamme de parquets massifs et contrecollés mais également de stratifiés et vinyles, revêtements muraux etc. Produits français et allemands exclusivement.
Avec un secteur d'activité qui s'étend sur les deux Savoie et l'Ain, la Dernière Touche est présente à tous les niveaux: vente, pose et rénovation de parquets, vente de produits d'entretien spécifiques.
Le gérant, Franck GIRBE, artisan parqueteur, et son épouse Marjorie sont ravis de vous y accueillir et mettent un point d'honneur à vous accompagner au mieux dans vos projets.



18, impasse du Bois des Pontets • 74250 Viuz-en-Sallaz
☎ 0450393554 / 0787591967
✉ girbef@gmail.com • www.laderniere-touche.fr

Massanas Studio

Le mieux-être par Massanas Studio!
Massanas Studio est à la fois un cabinet de bien-être et une salle de pratique. Ce lieu unique dédié au mieux-être, au massage et au yoga, a été conçu pour vous offrir une expérience complète et enrichissante, basée sur l'échange et le partage. RDV sur le site pour connaître le planning des activités.



307, route du Thy • 74250 Viuz-en-Sallaz
☎ 0783112241 • ✉ contact@massanas-studio.com
www.massanas-studio.com

Restaurant les Verdets

Nouvelle offre de restauration dans les hauteurs de Viuz-en-Sallaz!
Ouvert mardi et mercredi midi, de jeudi à samedi midi et soir, le dimanche, service à midi.
Mardi et mercredi soir de 18h à 20h30: vente à l'emporter uniquement

2441, route des Verdets • 74250 Viuz-en-Sallaz
☎ 0450357209 • ✉ mickyfxm@hotmail.com
<https://restaurant-les-verdets.eatbu.com>

Changement de propriétaire / Changement d'adresse

Allianz Vigny Depierre Assurances

Votre agence de Viuz est maintenant localisée au



3660, route du Fer à Cheval • 74250 Viuz-en-Sallaz
☎ 0450369692 • ✉ viuzensallaz@vigny-depierre.com
agences.vigny-depierre.fr/viuz-en-sallaz

Espace Papeterie

Depuis l'été 2022, ce sont Arnaud DE LIGNE et Olivier CAUCHY et leurs équipes qui ont le plaisir de vous accueillir. Vous y retrouverez les espaces presse (plus de 2000 titres), librairie, papeterie, carterie, jeunesse et cadeaux, ainsi qu'une offre dédiée aux entreprises avec le réseau Callpage qui propose plus de 18 000 références livrées gratuitement sous 24h/48h.



3202, route du Fer à Cheval • 74250 Viuz-en-Sallaz
☎ 0450369033 • ✉ boutique@espace-papeterie.fr
www.espace-papeterie.fr

L'Edelweiss Immobilier

Nouvelle adresse pour votre agence immobilière Edelweiss:



3678, route du Fer à Cheval • 74250 Viuz-en-Sallaz
☎ 0450397926 • www.edelweiss-immo.com

Magali Coquard Photographe Portraitiste

A déménagé son studio photo dans un local plus moderne et spacieux



800, avenue de Savoie, bâtiment des 4 Rivières
74250 Viuz-en-Sallaz
☎ 0457261385 • www.magalicoquard.com

INFOS PRATIQUES

Mairie de VIUZ-EN-SALLAZ



Horaires: Lundi au vendredi: 8h30 - 12h00 • 13h30 - 17h00
1^{er} et 3^e samedis du mois de 9h00 à 12h00

Service passeport / CNI: sur RDV aux mêmes horaires
+ le jeudi jusqu'à 19h00

Service urbanisme: Fermé le mercredi
urbanisme@viuz-en-sallaz.fr

Contacts: 1040, avenue de Savoie - 74250 Viuz-en-Sallaz
Tél. 0450368039 - accueil.population@viuz-en-sallaz.fr

Pour rester informés et connectés:

 Mairie de Viuz-en-Sallaz
 www.viuz-en-sallaz.fr

CC4R

Horaires: Le secrétariat et le service urbanisme sont ouverts au public
les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Contacts: Bureau administratif et urbanisme:
28, chemin de la Ferme SAILLET • 74250 FILLINGES
Tél. 0450314695 • Fax 0450316812
secretariat@cc4r.fr • urbanisme6@cc4r.fr
www.cc4r.fr

Siège: Mairie - 3, place de la Mairie
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

SRB

Horaires: Ouverture lundi, mercredi et jeudi
8h30-12h00 / 13h30-17h30
Ainsi que mardi et vendredi de 8h30-12h00

Contacts: 85, route de Serry • ZA de Findrol • 74250 Fillinges
Tél. 0450957163 • contact@s-rb.fr

Astreinte eau potable

Tél. 0788409224 • Eau-thy@s-rb.fr

Astreinte assainissement

Tél. 0630113756 • Assainissement-thy-valleeverte@s-rb.fr

DÉCHETTERIE

1038 rue de l'Industrie - 74250 Viuz-en-Sallaz

HIVER: du 1^{er} décembre au 29 février
Lundi, mercredi, jeudi de 13h00 à 17h20
Vendredi, samedi de 9h00 à 11h50 et de 13h00 à 17h20
Fermé mardi, dimanche et jours fériés

ÉTÉ: du 1^{er} mars au 30 novembre
Lundi, mercredi, jeudi de 13h00 à 18h50
Vendredi, samedi de 9h00 à 11h50 et de 13h00 à 18h50
Fermé mardi, dimanche et jours fériés

**En cas de volumes importants (+ de 2 m³ par jour),
nous vous invitons à contacter le service concerné de la CC4R
pour organiser votre venue à la déchetterie.**

Rappel

Les déchets verts sont interdits dans les ordures ménagères
et doivent OBLIGATOIREMENT être apportés en déchetterie.

HORAIRES DE TONTE

par arrêté du Maire

Du lundi au vendredi: 8h30 - 12h00 et 14h00 - 19h30

Samedi: 8h30 - 12h00 et 14h00 - 18h30
Tontes interdites le dimanche et les jours fériés

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE « CULTUR'ÉVASION »

Horaires d'hiver: Lundi: 10h00 - 12h00
Mercredi: 16h30 - 19h00
Vendredi: 16h30 - 19h00
Samedi: 9h30 - 12h30

Horaires d'été: Lundi: 10h00 - 12h00
Mercredi: 17h30 - 19h00
Vendredi: 17h30 - 19h00

Contacts: 34, rue des Écoles - 74250 Viuz-en-Sallaz
Tél. 0450369573
bibliotheque@cc4r.fr - bibliotheque@viuz-en-sallaz.fr
<https://bibliotheque.cc4r.fr/viuz-en-sallaz>

Vœux du maire le vendredi 5 janvier 2024 à la salle des fêtes François CHENEVAL-PALLUD



BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

- > **Qui ?** Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons
- > **Où ?** A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr)
- > **Pourquoi ?** L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique

www.defense.gouv.fr/jdc

OBJECTIF CITOYEN
Le parcours de citoyenneté